

Collonges et Vous

Bulletin municipal de Collonges au Mont d'Or • n°22



Pages 4 à 7
Informations municipales

Pages 8-10
Le dossier :
La sécurité,
l'affaire de tous !



EN IMAGES

Retrouvez plus de photos dans la rubrique "Reportages" sur www.collongesaumontdor.fr



Atelier zéro gaspi,
13 octobre 2021



Trophées du sport,
15 octobre 2021



Rando dans les Monts d'Or,
24 octobre 2021



Atelier Halloween, à la médiathèque
29 octobre 2021



Cérémonie du 11 novembre 2021



"Panique chez les Mynus", spectacle de Noël
3 décembre 2021



Illumination du sapin,
7 décembre 2021

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES p. 4-7

Conseil Municipal des Enfants
Rencontre avec
Charlotte Camy-Debat
Repas des aînés
Bienvenue
Dématisation des demandes
d'urbanisme
Recensement
Mise en place de la charte
architecturale et paysagère
La chaussée à voie centrale
banalisée
Le transport à la demande sur
le secteur Techlid
Giratoire : qui a la priorité ?
Pensez à vous inscrire sur les listes
électorales !

DOSSIER p. 8-10 La sécurité, l'affaire de tous !

VIE ASSOCIATIVE VIE LOCALE / ÉVÈNEMENTS p. 11-14

La récré des aînés de Collonges
Mémoires de Collonges - Épisode 1
Médiathèque - les animations
Théâtre "Françoise par Sagan"
Un nouveau chef de centre à la
caserne des pompiers
Anniversaire 100 ans
L'Exposition des Artistes :
prix du public 2021
Le salon des vins et produits
du terroir

EXPRESSION DES ÉLUS p. 15

CARNET D'ÉTAT CIVIL p. 16

AGENDA p. 16

Directeur de publication :
Alain Germain
Rédaction : Mairie de Collonges au Mont d'Or
Photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or,
Associations de Collonges au Mont d'Or et
partenaires de la commune.
Maquette et réalisation :
Micro 5 Lyon - 04 37 85 11 22



LE MOT DU MAIRE

L'agglomération lyonnaise est attractive, tant au niveau du cadre de vie que de l'environnement économique et culturel.

Les communes de l'ouest lyonnais, dont Collonges fait partie, le sont encore plus par leurs espaces verts et la proximité avec la nature.

Il y a donc beaucoup de demandes, l'offre se met en place... et les projets et contre-projets de construction d'immeubles continuent à affluer, portés par un foncier hors de prix.

Nous avons pu refuser pour l'instant un permis de construire de 121 logements en haut du Chemin des Ecoliers.

Nous avons retravaillé le PLU-H avec les services de la Métropole afin de modifier certaines règles (diminution de la constructibilité le long du chemin de l'Ecully, fin de l'obligation de construire en limite du domaine public à certains endroits, réécriture des orientations d'aménagement des quartiers de la Mairie et de la Gare, mise en place de cheminements piétons, etc.). Vous retrouverez tout cela dans l'enquête publique en février à propos de la modification N°3 du PLU-H. Collonges est la plus importante modification du Val de Saône.

Nous avons également pu obtenir l'autorisation de la Métropole de mettre en place, sur les quartiers de la Mairie et de la Gare, une participation financière des promoteurs à la construction des infrastructures, conséquence de l'accroissement de la population (école, restaurant, salles associatives).

A ce sujet, nous travaillons depuis un an et demi sur le projet d'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire. Il rentre dans une phase plus concrète puisque l'équipe d'architectes a été choisie. Ils sont en plein travail de finalisation du projet et nous aurons dans quelques mois des éléments plus précis à vous présenter.

Nous n'oublions pas les espaces verts et les lieux de rencontre puisque nous allons également travailler cette année sur la mise en place de jeux d'enfants en face de l'école Jeanne d'Arc, allée du Colombier, et l'acquisition d'un petit parc de 1400 m² vers la place de la Mairie a été actée en décembre.

Toute l'équipe municipale, que je remercie ici vivement, met toute son énergie pour contrôler cet afflux de nouveaux habitants. Il est vrai qu'être dans une commune attractive est beaucoup plus agréable que l'inverse, mais Collonges, comme la plupart des communes aux alentours, est en cours de bouleversement très important. Ce virage, qui marquera notre paysage à jamais, doit être contrôlé pour préserver et améliorer le cadre de vie, maintenir la convivialité et la vie sympathique que nous connaissons à Collonges.

Je vous souhaite une année 2022 aussi bonne que possible, en savourant les petits moments de bonheur, qui, mis bout à bout, en feront une année heureuse.

Prenez soin de vous et des autres.

Alain Germain
Maire de Collonges au Mont d'Or

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS C'EST REPARTI POUR DEUX ANS

Le 14 octobre dernier, les élèves des écoles de la commune ont élu leurs représentants au Conseil Municipal d'Enfants pour les deux ans à venir.

Ont été élus :

- **École Greenfield** : Charline Pinasa, Gaspard Delmotte, Anna Dermarthe, Auguste Frotte.
- **École Jeanne d'Arc** : Louis Picard, Louise Dautancourt, Arsène Jacquier, Baptiste Lernout (CM1) - Axelle Grevaud, Lilo Vey, Noé Bernand, Ulysse Champion (CM2).
- **École Monsieur Paul** : Célia Delaplace, Charlotte Camy-Debat, Sacha Audouard, Maxence Fayet, Agathe Dongy, Enora Chasse, Mewen Heitzmann, Maxime Georget (CM1) Chloé Garnier, Léandro Caheira-Poinsson, Ophélie Blanchard, Hugo Hauw (CM2).

Lors de la première séance du Conseil Municipal, Charlotte Camy-Debat a été élue Maire. Félicitations à elle !



RENCONTRE AVEC CHARLOTTE CAMY-DEBAT, MAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



C&V : Charlotte, pourquoi t'es-tu présentée au poste de Maire ?

C C-D : Parce que je suis assez à l'aise pour parler devant les gens et que j'avais envie d'aider à faire mieux, à améliorer les choses.

C&V : Quelles sont les actions que tu as envie de mener pendant ces 2 années ?

C C-D : J'ai envie de faire des découvertes ! Je trouve que Collonges est bien comme ça, mais j'ai très envie de découvrir les idées des autres enfants du CME pour voir si on peut

se les approprier pour Collonges. Par exemple, mettre en place des rencontres avec les personnes âgées. Ça pourrait être une très belle expérience, car on ne pense pas assez souvent à leur rendre visite alors que ça leur fait plaisir.

C&V : Tu n'en es qu'au début de ton mandat, mais pour l'instant quel est le moment qui t'as le plus marqué ?

C C-D : il y a deux moments qui m'ont marqué :

- Le dépouillement était très stressant, mais m'a rendu très heureuse parce que je n'imaginais pas qu'autant de copains allaient voter pour moi !
- La rencontre avec Monsieur le Maire était très intéressante, parce que je ne pensais pas qu'autant de personnes travaillaient dans la Mairie : il y a la police, des personnes que l'on voit à l'école mais qui travaillent également à la Mairie, des personnes qui s'occupent des spectacles, des personnes qui réparent les murs qui s'effondrent... bref, plein de monde qui font tous quelque chose d'énorme pour Collonges !

LE REPAS DES AÎNÉS

Par une belle journée ensoleillée le 7 octobre 2021, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a convié à un déjeuner les personnes âgées de la commune qui, après un déplacement en car, se sont retrouvées avec beaucoup de plaisir dans le restaurant « Tante Yvonne » à Quincieux.

Au programme : déjeuner délicieux, animation sympathique et joyeux échanges !



BIENVENUE

NOUS AVONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX



Sébastien CACHAT,
agent polyvalent
aux services techniques
le 2 novembre 2021

Thierry DULAC,
responsable espaces
verts, espaces publics
et voirie aux services
techniques le
1^{er} décembre 2021

Delphine CHAZALLET,
service élections,
cimetière, facturation
des services périsco-
laires, en remplace-
ment temporaire
de Muriel Large

Alberto CORRADI,
informaticien
du service mutualisé
en novembre 2021

Laurence BARCET,
service communication,
en remplacement
temporaire
de Claire Cottarel

EN LIGNE

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer une demande d'autorisation de construire sous format numérique. L'avantage pour le demandeur est le dépôt d'un dossier via une procédure en ligne, accessible 7/7 et 24/24, sans avoir besoin de photocopier un dossier papier en plusieurs exemplaires. Les échanges avec l'administration sont simplifiés et peuvent se faire en ligne. Le demandeur peut suivre l'avancement de son dossier dans son espace personnel et retrouver les documents qui lui sont envoyés.

Le dépôt d'un dossier au format papier reste tout de même possible, mais son traitement sera plus long. **Attention, une adresse mail est indispensable, même pour un dépôt papier !**

La mise en place de cette téléprocédure concerne le dépôt et l'instruction du dossier. **Il reste conseillé de prendre contact au préalable avec le service urbanisme pour préparer son projet.**

Comment déposer son dossier en ligne ?

Il se fait **à partir du site internet de la commune**. Il suffit de créer un compte utilisateur, de remplir le formulaire du dossier en ligne et de déposer les pièces jointes (plans, photographies...). Avant de

commencer, il faut préparer les informations à remplir sur le formulaire (surfaces, etc.) et disposer des plans et documents à joindre au format numérique, en veillant à leur lisibilité. Ces derniers doivent être déposés en format .pdf, .jpeg ou .png pour les photos. Le dossier doit être indexé, c'est-à-dire que chaque pièce du dossier (plan de situation, plan de masse...) doit faire l'objet d'un fichier informatique distinct.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour plus de renseignements.



RECENSEMENT

Au 1^{er} janvier 2022, la population officielle de notre commune est de 4 401 habitants.

URBANISME

MISE EN PLACE DE LA CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DÈS 2022



Pourquoi une charte ?

Pour répondre aux attentes des habitants, nombreux à déplorer le manque d'harmonisation des constructions à Collonges. Le projet était attendu et a fédéré !

Ses objectifs :

Répondre à une volonté communale d'un engagement fort de tous les acteurs de la construction (particulier, maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, etc.) pour une démarche qualitative, dans le respect de l'identité de la commune.

Son élaboration :

Fruit de plusieurs mois d'observations et d'analyses de notre territoire et d'échanges.

Avec quels partenaires ?

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Rhône, les services de la Planification et de l'Instruction du Droit des Sols (ADS) de la Métropole, le Comité de Suivi, composé d'élus et de personnes issues de la société civile.

Pour quand ?

L'application pourra être effective durant le **1^{er} trimestre 2022**, avec la mise en ligne de la charte sur le site internet de la mairie. Elle s'adressera à tous les porteurs de projet (construction et réhabilitation), que nous invitons à venir nous consulter au service urbanisme !



AMÉNAGEMENT

LA CHAUSSEE À VOIE CENTRALE BANALISÉE (CVCB)

Une nouvelle forme de voirie s'installe sur Collonges

Cette nouvelle façon d'appréhender l'espace public a été mise en place sur la route de Saint Romain, dans le prolongement de ce qui avait été fait. Cet axe n'étant pas assez large pour aménager, cote-à-cote, trottoirs, pistes cyclables et 2 voies pour véhicules, ce système de circulation partagée a été mis en place. Respectons-nous les uns les autres.

Pour en savoir plus sur la manière d'appréhender cette voie, merci de vous reporter aux informations ci-contre.



/// Réalisée sur une chaussée étroite, la CVCB est un aménagement partagé. Objectifs : apaiser la vitesse et permettre à tous de circuler en sécurité. ///

- Les cyclistes circulent sur les parties sécurisées sur le côté, appelées rives.
- Les véhicules circulent à double-sens sur la voie centrale. Lorsqu'ils se croisent, ils ralentissent et se placent derrière les cyclistes avant de la réintégrer.

BON À SAVOIR
En l'absence de trottoir, les piétons cheminent sur les rives.



ONLYMOV.COM
Tous vos trajets en temps réel

Référence : décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement.

Illustration Métropole de Lyon - Ne pas jeter sur la voie publique - décembre 2020

LE TRANSPORT À LA DEMANDE SUR LE SECTEUR TECHLID

HORAIRES, TRAJETS, C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ !

Le service TCL à la demande vous propose une desserte des Monts d'Or et de Techlid vous offrant liberté et souplesse dans vos déplacements personnels et professionnels.

Rien de plus simple : téléchargez l'application TCL à la demande, choisissez le secteur Techlid, définissez vos lieux de départ et d'arrivée ainsi que vos plages horaires, réservez votre trajet 15 minutes avant votre départ ou jusqu'à 4 semaines à l'avance. Vous n'avez alors plus qu'à confirmer votre réservation et voyager en toute tranquillité pour le prix d'un ticket de bus.

Pour plus de renseignements : www.tcl.fr, rubrique "Nos services/transports à la demande"



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains, suivies des législatives les 12 et 19 juin. Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales. Les démarches sont à réaliser **avant le 4 mars 2022** pour les présidentielles et le **6 mai 2022** pour les législatives.

Pour s'inscrire, même si vous avez déménagé à Collonges Intra-muros, vous pouvez vous rendre en mairie avec un justificatif d'identité et de domicile, ou bien le faire par internet sur www.service-public.fr.

Les jeunes ayant 18 ans dans l'année et ayant été recensés recevront directement leur carte électorale à domicile. Pas besoin de faire de démarches supplémentaires, sauf en cas de changement d'adresse.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

GIRATOIRE : QUI A LA PRIORITÉ ?



Source : Sécurité Routière - ONISR Bilan de l'accidentalité routière en France

Ce panneau de signalisation annonce un carrefour à sens giratoire. Il vise à alerter le conducteur d'un danger potentiel à l'approche d'un carrefour où le conducteur qui arrive sera tenu de céder le passage aux usagers s'engageant ou circulant sur le giratoire.



Le bon usage des clignotants dans un giratoire est essentiel car il renseigne les conducteurs qui s'insèrent dans le carrefour giratoire.



À gauche. Le conducteur reste dans l'anneau sur la voie de gauche. Il prendra la 3ème ou la 4ème sortie.



À droite. Le conducteur s'apprête à sortir. Il avertit au niveau de la route précédant sa sortie. Il circule sur la voie de droite.



En 2020, 22% des accidents mortels ont au moins une cause liée au non respect des règles de circulation. Le rond-point et le sens giratoire sont deux intersections qui se ressemblent, mais qui impliquent des règles de placement et de priorité différentes.

Priorité, clignotant au volant, sécurité au tournant



LA SÉCURITÉ, L'AFFAIRE DE TOUS !

Vaste sujet que la sécurité... Ce mot renferme beaucoup de notions : sécurité routière, des biens et des personnes,, salubrité publique... Elle reste aussi l'affaire de tous car chacun peut contribuer à ce que notre commune reste une ville sûre et toujours agréable à vivre... Voici quelques notions à ne pas oublier !

LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN DISPOSITIF À RELANCER... GRÂCE À VOUS !



Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer la population et les habitants d'une commune qui le souhaitent, avec les acteurs locaux de la sécurité. Il s'agit d'un gage supplémentaire de sécurité, grâce à l'appui des concitoyens, afin d'augmenter la sécurité de son environnement. Ce dispositif est encadré par l'Etat, avec l'appui de ce dernier. Notre commune, depuis plusieurs années, s'inscrit dans ce cadre. Toutefois, la participation citoyenne, en partie à cause de la Covid, s'essouffle. Aussi, la mairie souhaite relancer ce dispositif.

Le concept est fondé sur la solidarité du voisinage. Il s'agit de développer, chez chaque référent, dans son quartier, un comportement de nature à mettre en échec la délinquance, selon un protocole élaboré à cet effet entre le Préfet, le Maire et l'autorité judiciaire.

La participation citoyenne permet de :

- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- développer l'esprit civique des habitants,
- rassurer, protéger les personnes vulnérables,
- encourager les citoyens à la réalisation d'actes de prévention élémentaire,

- Constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité,
- Intensifier les contacts et les échanges de manière à démultiplier l'action de la gendarmerie.

Le référent sécurité est un interlocuteur privilégié des forces de l'ordre. Il lui est demandé plus spécifiquement :

- **d'observer et non de surveiller ou patrouiller,**
- de renseigner les correspondants désignés **sur des faits et non sur des personnes.**

Son rôle principal est d'expliquer son rôle et le dispositif à son voisinage en distribuant des flyers d'information, de participer à des réunions d'animation Mairie-Gendarmerie, être le référent de la Mairie pour faire passer des informations spécifiques et liées à la sécurité.

A ce jour, seuls deux référents sécurité agissent au service des Collongeards. Nous sommes aujourd'hui à la recherche de nouveaux interlocuteurs. Aussi, **une réunion d'information aura lieu au 1^{er} trimestre 2022.**

Vous êtes intéressés pour devenir référent sécurité ? Contactez la Police Municipale via l'accueil de la Mairie ou l'adjoint à la sécurité.



LES DIFFÉRENTES FORCES DE POLICE DE VOTRE COMMUNE

Gendarmes, policier municipal, agent de surveillance de la voie publique (ASVP)... Vous les côtoyez régulièrement dans les rues de Collonges. Ils sont présents pour votre sécurité. Mais connaissez-vous la différence entre ces corps de métier ?

Collonges au Mont d'Or se situe en zone gendarmerie et dépend de la Brigade de Fontaines sur Saône. Composée de 27 gendarmes, sa zone de compétences compte 7 communes. Les gendarmes dépendent directement de la Préfecture, donc des services de l'Etat. Outre les missions de sécurité (contrôles routiers, réceptions de plaintes, enquêtes judiciaires...), ils ont également une mission de prévention et d'information. À ce titre, des conférences sont organisées dans les collèges et lycées, auprès des seniors... Très présents sur le territoire, ils assurent une vigilance de tous les instants...

À la différence des gendarmes, les missions du policier municipal relèvent de la compétence du Maire de la commune. Il possède des pouvoirs de police administrative (prévention des troubles publics) mais également de police judiciaire (constatation des infractions et recherche des auteurs). Ses missions concernent la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la

salubrité publique sur l'ensemble de la commune. La police municipale est par essence une police de proximité qui tente d'être le plus possible en contact avec la population. Quelques exemples de mission : patrouilles et surveillance des lieux publics, sécurisation des manifestations communales, exécution des arrêtés du maire, constatation des infractions pénales, mise en fourrière, gestion de la divagation d'animaux, gestion des objets trouvés, gestion des conflits à la demande des administrés, interventions diverses (secours à la personne, accident de la circulation...), gestion des nuisances (bruits, dépôts sauvages...).

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) dépend lui aussi du Maire de la commune. Il a pour rôle le respect des arrêtés de voirie (stationnement, occupation du domaine public...), la relève des infractions au code de l'urbanisme, la gestion et la régie des marchés, la surveillance des entrées et sorties des écoles ainsi que la sécurité des bâtiments communaux. Il assure également des patrouilles au sein de la commune et contrôle la salubrité publique. Il contrôle et verbalise les stationnements gênants et les "non respect" des zones bleues. Il constate et signale les problèmes de voirie.



RENCONTRE AVEC BENOÎT VAN HILLE, ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA VOIRIE, À LA SÉCURITÉ ET AUX DÉPLACEMENTS

Collonges et Vous : La sécurité est un vaste sujet, que pouvez-vous nous en dire ?

Benoît Van Hille : En effet, la sécurité est multifactorielle : aménagements urbains, déplacements, plan de prévention des risques naturels ou industriels, mesures sanitaires, voies SNCF, police municipale. Elle se décline ainsi sous bien des aspects au sein de notre commune et contribue à améliorer le cadre de vie de chacun.

C&V : Abordons tout d'abord la sécurité sous l'angle de la circulation dans la commune.

BVH : La sécurité avec zéro risque n'existe malheureusement pas. Cependant, les différents acteurs concernés : commune, Métropole, gendarmerie, peuvent contribuer à réduire ce risque et faire baisser l'accidentologie. La vigilance et le civisme de chacun d'entre nous participent également à la sécurité. Les voiries sont gérées en majeure partie par la Métropole. Toutefois, cette dernière alloue aux communes un budget leur permettant de réaliser de petits aménagements. À Collonges, nous avons souhaité mettre l'accent sur la sécurisation des déplacements piétons avec par exemple la création de trottoirs (rue Ampère), de feux tricolores à déclenchement (pont des Soupirs) ou encore la création de places de parking pour personnes à mobilité réduite (parking Notre Dame du Grand Port). En 2021, Collonges a bénéficié d'un budget d'environ 80 000 € qui nous a permis entre autres d'aménager un alternat route de Saint Romain et

...

■ ■ ■

la création d'un trottoir inversé pour mieux protéger les piétons.

Concernant ces derniers, la topographie de notre commune ne nous permet pas toujours de créer de véritables trottoirs. Il nous faut donc développer des alternatives en développant des cheminements piétons, en créant des venelles comme dans le cadre du chantier du chemin du Colombier. Cette venelle permettra de rejoindre la rue de Chavannes, en toute sécurité.

Enfin, concernant les voies cyclables, la Métropole a annoncé un déploiement progressif de 355 km dédiés au vélo en 2030. Encore une fois, la topographie de Collonges ne nous permet pas toujours de bénéficier de ces voies, sur les quais de Saône les aménagements provisoires seront pérennisés.

C&V : Autre sujet d'importance, la sécurité des biens et des personnes

BVH : Une des promesses de notre mandat était de mettre en place des caméras de vidéoprotection. Ces dernières ont été installées à l'automne, pour un coût global de 400 000 € (dont 205 000 € réellement à la charge de la commune), en concertation avec la gendarmerie. Ce réseau devrait être amené à se développer dans les années à venir. Je répète encore une fois que ces caméras ont vocation à aider les forces de police dans la résolution de leurs enquêtes et non pas de "fliquer" les Collongeards !

Les images sont enregistrées et non regardées en permanence. Elles servent à aider les enquêtes de gendarmerie.

Nous avons la chance, et c'est une volonté de l'équipe municipale, d'avoir à Collonges un policier municipal et un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui sont au plus près de nos concitoyens et concourent à la sécurité de la commune.

Autre moyen mis en place pour aider à la sécurisation des biens, les opérations "Opération Tranquillité Vacances". Elles ont pour but de signaler votre absence aux forces de police, notamment pendant les périodes de vacances, afin qu'elles puissent régulièrement se rendre au plus près de votre habitation et ainsi dissuader d'éventuels rôdeurs. Il vous suffit pour cela de remplir le formulaire et de le déposer en mairie.

Notre commune a mis en place il y a quelques années la participation citoyenne et peut compter sur des référents sécurité par quartier (cf article spécifique dans ce dossier). Si vous souhaitez vous aussi y prendre part, vous êtes les bienvenus !

Enfin, l'éclairage public doit permettre de se déplacer après le coucher du soleil sans crainte de l'inconnu et avec un sentiment de sécurité. Aussi des améliorations sont régulièrement apportées au réseau communal, tout en conciliant des éclairages moins énergivores. Récemment, en collaboration avec le Sigerly (syndicat de

gestion des énergies de la région lyonnaise), la rue des Mugnets a été équipée de 8 lampadaires avec des leds fonctionnant toute la nuit à 10 % de leur capacité lumineuse. Des détecteurs de présence déclenchent leur éclairage maximal qui redescend après 20 secondes sans mouvement.

C&V : Notre commune est coupée en deux par une voie SNCF d'importance et dont le passage protégé est dangereux. Quelles sont les solutions apportées ?

BVH : La SNCF, comme nous, est consciente de la dangerosité de ce passage. Nous sommes en lien régulier avec eux pour l'entretien des abords permettant une visibilité optimale aux voitures et une meilleure circulation aux piétons. Des réunions ont eu lieu cette année pour revoir la signalisation piétonne du passage à niveau.

Des aménagements plus conséquents sont prévus courant 2023 et nous travaillons en lien étroit avec eux, pour le bien être des Collongeards.

C&V : Et pour conclure ?

BVH : Chacun peut agir directement en faveur de la sécurité. Chacun peut contacter la mairie lorsqu'il constate une anomalie, un panneau cassé ou manquant, un câble qui pend, une comportement à risque... En lien avec la Métropole ou tout autre acteur concerné, la commune verra quelles mesures correctrices peuvent être prises.



Opération Tranquillité Vacances

A chaque période de vacances, pour partir serein, pensez « Opération Tranquillité Vacances »

Remplissez le bulletin que vous trouverez sur le site internet <https://www.collongesaumontdor.fr> ou à l'accueil de la mairie et déposez le en mairie ou auprès de la Police Municipale. Durant votre absence, policiers municipaux et gendarmes feront des rondes régulières près de votre domicile...

Vous n'aurez plus qu'à profiter de votre lieu de villégiature en toute sérénité.

LES SENIORS

LA RÉCRÉ DES AÎNÉS DE COLLONGES

Cette association existe depuis 2018, pour animer les jeudis après-midi des séniors (jeux, échanges, collations ...). Elle a proposé des sorties, des restaurants, des balades et des animations comme :

- promenade en calèche dans la Dombes, suivi d'un repas au restaurant,
- croisière sur la Saône entre Trévoux et Pont de Vaux
- journée festive autour d'un barbecue,
- loto avec comme premier lot : un vélo électrique
- visite de la chocolaterie Richart à Saint André de Corcy suivie d'un repas au restaurant
- Repas au restaurant "La vie en Rose"

Elle vous propose pour 2022 :

- Un repas au restaurant toutes les 6 semaines
- Début janvier 2022, Assemblée Générale suivie de la galette des rois
- En février, après-midi karaoké suivi de crêpes
- En mars, journée visite de la ville de Grenoble (petit train et repas au restaurant)
- En avril, journée en Savoie à Charnaz, avec la découverte du canal de Savières en bateau suivie d'un repas
- Et bien d'autres manifestations à découvrir les mois suivants



Journée festive autour d'un barbecue



Repas au restaurant "La vie en Rose"



Promenade en calèche dans la Dombes



Croisière sur la Saône entre Trévoux et Pont de Vaux

Venez nous rejoindre !

Isabelle Ruisi : 06 51 59 03 75

Colette Thimonier : 06 78 26 24 71

Marie-Paule Mallart : 06 65 56 55 29

Contact : larecresainesdecollonges@gmail.com

LECTURE

MÉMOIRES DE COLLONGES ÉPISODE 1

L'eau a été le fil conducteur de cette première édition de Mémoires de Collonges.

Le samedi 27 novembre, nous sommes partis du premier aqueduc romain des Monts d'Or, puis avons été entraînés dans une galerie souterraine, guidés par Pierre de Laclos. Profitant de l'absence de lavandières au lavoir de Braizieux, Claire Cottarel a expliqué depuis ce lieu historique l'importance et la rareté de l'eau.

La Saône n'a pas été en reste, avec la projection du film de la construction du pont qui l'enjambe à Collonges depuis 1955, commenté en direct, avec brio, par Bérangère Pisier, responsable des ouvrages d'art de la Métropole. Elle a ensuite accepté de répondre avec beaucoup de gentillesse et de professionnalisme à des questions relatives à son métier.

Alain Echenay, tel Robinson Crusoe nous a déposé, à travers quelques diapositives, sur l'Île Roy, sanctuaire animalier appelé à un grand dessein dans les prochaines années. Les augets de la grande roue de Notre-Dame de Grand Port sont apparus désespérément immobiles mais grâce aux sponsors, donateurs et artisans compétents, ils devraient bientôt s'animer sous le ruissellement.

Les conditions sanitaires ont obligé à limiter à moins d'une centaine les heureux participants à cette manifestation. Que ceux qui n'ont pas pu venir se rassurent, l'association Au Fil des Mémoires travaille à la prochaine édition dont le thème sera...

Chut !!! C'est encore secret.



PARTICIPEZ À LA RESTAURATION DE LA ROUE À AUGETS DE NOTRE DAME DU GRAND PORT !

Entreprise ou particulier, votre don peut permettre de bénéficier d'une réduction d'impôts. Vous aussi, soutenez ce projet sélectionné par la Fondation du Patrimoine et appuyé par la Municipalité.

MÉDIATHÈQUE LES ANIMATIONS

Votre médiathèque vous propose de nombreuses animations tout au long de ce premier trimestre :

- Séances de bébés lecteurs (0 - 3 ans) et contes du mercredi (à partir de 3 ans) les mercredis 2 février et 2 mars, respectivement à 9h30 et 17h. Entrée libre.

- Dans le cadre des ateliers numériques jeunesse, un atelier codage (sur 3 séances) à partir de 8 ans, sur le thème "Code avec Scratch et le robot Thymio" les 10, 17 et 24 mars de 17h à 19h.



- Pour les vacances de février, inscris toi à l'atelier créatif du jeudi 24 février de 16h à 18h. Grâce aux "mondes merveilleux", viens créer ton lutin et ta maison de fées. 2€ à partir de 7 ans.



- Viens participer à la première édition du tournoi switch les mercredis 9, 16 et 23 mars de 14h à 18h. Gratuit sur inscription, en famille, seul ou entre amis !



- Du 5 au 16 avril, viens découvrir l'exposition "Le roi radin" de Cédric Janvier et Marlène Verglas. Séance de contes en présence de Cédric le 6 avril à 17h. Dédicace en présence des auteurs le samedi 16 avril de 10h à 12h. Accès libre.



Renseignements et réservations
mediatheque@collongesaumontdor.fr ou
www.reseau-rebond.fr/collonges

THÉÂTRE

"FRANÇOISE PAR SAGAN"



Un seul en scène joué par Caroline Loeb s'est déroulé dans le cadre du Festival Saône en Scènes le 12 novembre dernier à Collonges.

Ce festival, organisé par 12 communes du 5 au 28 novembre dernier, a proposé un programme varié entre musique, théâtre, humour, spectacle jeune public. La pièce "Françoise par Sagan" a été jouée devant plus de 100 personnes et le public a été frappé par l'image de

Sagan véritablement ressuscitée par la brillante Caroline Loeb.

L'adaptation des textes de Françoise Sagan a suscité une attention particulière et le public a été charmé par la qualité de ce spectacle nominé aux Molière et mis en scène par Alex Lutz. Monsieur le Maire de Collonges a félicité la comédienne-chanteuse à la fin du spectacle.



POMPIERS DE COLLONGES UN NOUVEAU CHEF DE CENTRE À LA CASERNE

Laurent Calzati a été officiellement promu chef de centre de la caserne de Collonges lors d'une cérémonie au cours de laquelle une plaque commémorative a été dévoilée en l'honneur d'Yves Goffoz décédé l'an dernier. La caserne porte désormais son nom.



ANNIVERSAIRE 100 ANS

Tous nos vœux à Thomas Musitelli qui, en compagnie de son épouse Renée et en présence d'Arlette Baillot et Alain Germain, a dignement fêté ses 100 ans le 8 novembre dernier.

Ces deux figures de Collonges sont bien connues de tous les anciens soit au travers de la présidence de "Soleil d'Automne" pour Renée, ou l'activité professionnelle de Tom sur les arbres et les espaces verts.

Nous leur souhaitons la meilleure santé possible !

CULTURE

L'EXPOSITION DES ARTISTES : PRIX DU PUBLIC 2021: LILA BETTIN

Du 29 mars au 2 avril salle Médiaplus

Lila Bettin est une habituée puisqu'elle a remporté ce prix pour la 3^e fois. Une conception traditionnelle de la réalité ne l'intéresse pas. Elle préfère la disloquer, la réécrire. C'est pourquoi elle aime autant l'abstraction que les sujets figuratifs suggérés afin que votre imagination puisse se projeter dans ses tableaux. Lorsqu'elle compose une toile, en privilégiant l'huile dont elle apprécie la matière, l'ombre, la lumière et les couleurs sont ses guides. Ce qui l'anime avant tout, c'est transmettre l'émotion qu'elle éprouve en peignant.

Vernissage le 29 mars à 18h
en présence de l'artiste.

www.facebook.com/LilaBettin



ÉVÈNEMENT

LE SALON DES VINS ET PRODUITS DU TERROIR

Le salon des Vins et produits du terroir organisé par le Lions Club Neuville Val de Saône est de retour à Neuville sur Saône les 5 et 6 mars 2022 au Centre Jean Vilar

En un seul lieu, de belles rencontres au programme, avec plus de 60 exposants soigneusement sélectionnés dans toutes les régions de France. Tous passionnés par leurs produits en vente directe, ils vous conseilleront et vous feront déguster leur production en toute convivialité. Sur place, possibilité de petite restauration : sandwiches, huîtres, pâtisseries, viennoiseries.

Renseignements :
lionsneuville@gmail.com



Lions Club
Neuville Val de Saône





Photo de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

LISTE COLLONGES D'ABORD

Ce début d'année est d'abord pour notre équipe l'occasion de faire un premier bilan de nos actions.

Notre engagement pour la maîtrise du développement urbain a porté ses fruits avec la mise en place d'une charte architecturale et paysagère, et une modification forte du PLU-H, le tout pour réduire la densité des futurs programmes, créer des liaisons piétonnes et augmenter les espaces verts.

Les travaux de renforcement de la mairie ont été réalisés.

La vidéoprotection est installée, avec 31 caméras positionnées aux endroits stratégiques de Collonges, dans le respect de la confidentialité préconisée par la Gendarmerie

dans un souci de sécurité. En quelques semaines, cela a permis à une quinzaine d'enquêtes d'aboutir. Le projet d'extension de l'école, rendue obligatoire par l'arrivée de nouveaux habitants, a été lancé, après consultation des utilisateurs (équipe éducative et parents) et des élus, majorité comme minorité. Le projet précis sera prochainement reçu et expliqué.

Le travail sur le bâtiment associatif, que nous projetons à proximité de la Mairie, a repris et connaîtra des avancées durant l'année. Un parc de 1.400 m² est en cours d'acquisition à proximité.

Le rapprochement avec les associations, par une plus grande écoute des bénévoles

PAROLE DE LA MAJORITÉ

et des adhérents qui les composent, porte ses fruits. La soirée des Trophées du Sport, du 15 octobre dernier, en est un bel exemple.

N'oublions pas la convivialité et le partage, que nous développons par des spectacles, comme les 3 matinées de Musique à Trêves-Pâques, le Repas des Aînés du 7 octobre qui a réuni près de 130 personnes, la soirée Théâtre du 12 novembre ou le spectacle de Noël, mais également par les animations gérées avec succès par l'équipe de la médiathèque.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2022. Prenez soin de vous.

Alain Germain, Jacques Cartier, Arlette Baillot, Eric Madigou, Valérie Katzman, Nicolas Delaplace, Géraldine Lefrêne, Benoît Van Hille, Anne-Marie Graffin, Jean-Michel Bernard, Christian Aussenac, Claudine Imbert, Véronique Ligney, Frédéric Vial, Stéphane Leroux, Valérie Gardette, Vivienne Moutamalle, Christophe Charvet, Anne Selles, Thibault Valon, Florence Deschodt, Christophe Besset.

LISTE COLLONGES AVENIR

L'année 2021 se termine entre déception et espoir.

Déception : par le retour d'une 5^{ème} vague et d'un nouveau variant mais l'espoir d'être protégé grâce à une vaccination de masse. Déception quand la majorité n'a pas tenu sa promesse de nous associer en amont mais seulement, qu'après ses décisions, créant nos inquiétudes face à la densification du hameau de la mairie et de l'insuffisance notoire de parkings, aucun

projet cadré, ni d'OAP préventive, comme le réclamait l'opposition.

Déception, pour le refus non légal de Monsieur le Maire de communiquer les emplacements des caméras auquel il a fallu évoquer un recours au T.A.

Déception de déléguer à la Métropole la gestion encadrée par la Loi des trottinettes, scooters alors que 45 maires dont le nôtre lui reprochaient un excès de pouvoir.

PAROLE DE LA MINORITÉ

Chers Collongeard.es, notre devoir ce sont vos droits et si nous sommes fiers de vous représenter, c'est pour pouvoir conserver votre village, le nôtre où il fait bon vivre. Dominique, Catherine, Pierrick, Jacques et moi-même après des fêtes de fin d'année que nous espérons réussies, nous vous présentons nos meilleurs vœux, que l'année 2022 vous apporte ce qu'elle a de meilleur. Santé, Joie et Bonheur.

Patrick Joubert, Dominique Boyer-Rivière, Pierre-Marie Lelard, Catherine Arnaud, Jacques Maisse

CARNET D'ÉTAT CIVIL du 18 septembre au 21 décembre 2021

BIENVENUE

Ayline Atir le 17 septembre
Lucie, Faustine,
Réjane Chavade le 26 septembre
Capucine Guenin le 17 novembre

FÉLICITATIONS

Edmira Tafilaku et
Giuseppe Bonazzi le 9 octobre
Audrey Chan-Ou-Teung et
Julien Richy le 26 octobre
Anaïs Mousslie et
Augustin Gillieaux le 27 novembre

REGRETS

ERRATUM : dans le dernier Collonges et Vous,
nous avons indiqué le décès de
Mme CLOACHARD. Il fallait lire CLOCHARD.
Avec toutes nos excuses.

Marie Bouvarel née Lançon le 24 septembre
Anne-Claire Penin née Ponsard le 25 septembre
Jean Claude Héritier le 9 octobre
Jacques Reynier le 21 octobre
Marthe Chevarin née Devron le 11 novembre
Claudette Durand née Montillot le 11 novembre
Emilienne Henriette Chomette
née Dreuilhe le 16 novembre
Monique Vouillat née Serre le 12 décembre
Michelle Kowalski née Megard le 16 décembre
Rota Calzati née Mariani le 21 décembre

AGENDA de janvier à avril 2022

Sous réserve des mesures
sanitaires en vigueur

JANVIER

Samedi 29 à 11h

**CONCERT DES PROFESSEURS DE L'EMMO -
SALLE CANTINE**

Dimanche 30 à partir de 9h

**RANDO DANS LES MONTS D'OR
DÉPART DU PARKING DU VIEUX COLLONGES**

Inscription en mairie

Dimanche 30 de 13h à 19h

**FÊTE DE L'HIVER PAR LE COMITÉ DES FÊTES -
SALLE DES FÊTES**

Lundi 31 à 19h30

CONSEIL MUNICIPAL

FÉVRIER

Mercredi 2 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI -
LA MÉDIATHÈQUE**

Samedi 5 à 11h

CONCERT JAZZ DE L'EMMO - SALLE CANTINE

Mercredi 9 à 19h

**AUDITION DES ÉLÈVES DE L'EMMO -
SALLE CANTINE**

Du 14 au 18 de 13h30 à 16h30

**STAGE HIP HOP - SALLE JEAN MARIE COMTE
PAR LA DYNAMIQUE DES MUGUETS**

Jeudi 24 de 16h à 18h

ATELIER CRÉATIF D'HIVER - LA MÉDIATHÈQUE

MARS

Mercredi 2 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI -
LA MÉDIATHÈQUE**

Mercredis 9, 16 et 23

TOURNOI SWITCH SALLE MEDIAPLUS

A compter du 10 de 17h à 18h45

**3^e SESSION DES ATELIERS NUMÉRIQUES JEUNESSE :
CODE AVEC SCRATCH ET LE ROBOT THYMIO**

Vendredi 11

**CARNAVAL PAR LE SOU DES ÉCOLES -
SALLE DES SPORTS**

Dimanche 27 de 10h à 13h

**FÊTE DU PRINTEMPS PAR LE COMITÉ DES FÊTES -
PARC DE LA JONCHÈRE**

Du 29 au 2 avril

**EXPOSITION DU PRIX DU PUBLIC 2021 :
LILA BETTIN À LA SALLE MEDIAPLUS**

Mercredi 30 à 18h

**RESTITUTION PUBLIQUE DU TRAVAIL DES ÉLÈVES
DE COLLONGES ART DANSE - SALLE DES FÊTES**

AVRIL

Samedi 2 à 20h

**CONCERT DU CHŒUR DE L'EMMO -
ÉGLISE DU BOURG**

Dimanche 3 à partir de 9h

RANDO DANS LES MONTS D'OR

Du 5 au 16

EXPOSITION "LE ROI RADIN" - LA SALLE MEDIAPLUS

Mercredi 6 de 9h30 à 10h et de 17h à 17h30

**BÉBÉS LECTEURS ET CONTES DU MERCREDI -
LA MÉDIATHÈQUE**

Dimanches 10 et 24 de 8h à 18h

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Jeudi 14

AUDITION DES ÉLÈVES DE L'EMMO - SALLE CANTINE

Vendredi 15

JAZZ DAY À SAINT DIDIER

Samedi 16 de 10h à 12h

**DÉDICACES DES AUTEURS DE L'EXPOSITION
"LE ROI RADIN" - LA MÉDIATHÈQUE**

Retrouvez l'agenda de la commune sur :
www.collongesaumontdor.fr
et le Collonges Express chaque mois

INFOS PRATIQUES



MAIRIE

Place de la Mairie
69660 Collonges-au-Mont-d'Or
Tél. : 04 78 22 02 12
Télécopie : 04 78 22 19 83
mairie@collongesaumontdor.fr

Retrouvez votre commune
sur Facebook !

Ouverture au public

• Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

LE SERVICE URBANISME

Sans rendez-vous,
les lundis et vendredis matins,
de 8h30 à 12h
Avec rendez-vous uniquement,
- mardi et jeudi après-midi à
partir de 15h,
- mercredi matin de 8h30 à 12h

MÉDIATHÈQUE

Chemin de l'Ecully
Tél. : 04 26 01 92 55
• Mardi : 16h30-19h
• Mercredi : 10h-19h
• Jeudi : 10h-19h
• Vendredi : 16h30-19h
• Samedi : 10h-12h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Le mercredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Tél. : 04 78 22 00 78

www.collongesaumontdor.fr